

## SEANCE DU 06 DECEMBRE 2013

L'an deux mil treize le six décembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué le 29/11/2013, s'est réuni à la Mairie en séance publique ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Thierry BRUNET, Maire.

Etaient présents : Mrs BRUNET, MONTIER, DOREAU, Mme CHAVIGNY, Mr MASSÉ, Mme GUÉRIN Isabelle, Mrs DURAND, GREMAT, VANDENDORPE, Mme GUÉRIN Magali, Mrs AVOLIO, MAURICE formant la majorité des membres en exercice.

Monsieur David MASSÉ est élu secrétaire.

\*\*\*\*\*

### 2013/76 – DEMANDE DE SUBVENTION

#### Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux – DETR 2014

Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention de l'Etat (DETR) dans le cadre de la mise en accessibilité des espaces publics :

traitement banc, avaloir eaux pluviales, création place de parking, traitement des équipements sanitaires, création du passage piétons, bande de vigilance, de guidage et suppression du ressaut, création d'une cabine d'aisance.

Le coût global du projet est estimé à 95 000,00 € HT. Le financement de l'opération s'établit ainsi :

- Subvention DETR 2014 sollicitée (30%) : 28 500 Euros
- Autofinancement communal : 66 500 Euros

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE donc :

- **De solliciter** une subvention de l'Etat au titre de la DETR au taux le plus élevé possible.
- **D'autoriser** le Maire à signer les pièces s'y rapportant.

### 2013/77 – DEMANDE DE SUBVENTION

#### Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux – DETR 2014

Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention de l'Etat (DETR) dans le cadre du recours aux nouvelles technologies de l'information et de la communication :

ordinateur de bureau constitué d'une unité centrale, d'un écran, de périphériques, onduleur pour absorber les micro-coupures du réseau électrique, un serveur de stockage réseau pour le stockage des données en toute sécurité, logiciels de bureautique et comptabilité, logiciels pour assurer la dématérialisation des documents et les formations associées.

Le coût global du projet est estimé à 9 000.00 € HT. Le financement de l'opération s'établit ainsi :

- Subvention DETR 2014 sollicitée (30%) : 2 700 Euros
- Autofinancement communal : 6 300 Euros

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE donc :

- **De solliciter** une subvention de l'Etat au titre de la DETR au taux le plus élevé possible.
- **D'autoriser** le Maire à signer les pièces s'y rapportant.

### 2013/78 – ECLAIRAGE PUBLIC : Modalités d'extinction

VU l'article L2212-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) qui charge le Maire de la police municipale ;

Vu l'article L2212-2 du CGCT relatif à la police municipale dont l'objet est d'assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publiques, et notamment l'alinéa dans sa partie relative à l'éclairage ;

VU le Code Civil, le Code de la route, le Code rural, le Code de la voirie routière, le Code de l'environnement ;

Vu la Loi n°2009-967 du 3 août 2009 de programmation sur la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement 1, et notamment son article 41 ;

**Considérant** les travaux d'amélioration du réseau d'éclairage public achevés en octobre 2013, avec la suppression de 2 compteurs ERDF et de 2 horloges crépusculaires, ainsi que le remplacement de l'horloge astronomique ancienne génération par une nouvelle génération.

**Considérant** la souplesse et la précision apportées par les horloges astronomiques « BH Technologies Radiolite série 300 », exploitant les heures locales de coucher et lever du soleil, et non la luminosité ambiante (avec les précédentes horloges crépusculaires).

**Considérant** la réorganisation géographique des horloges astronomiques et leur configuration : mairie (horloge 1 relais), rue de Cambraye (horloge 2 relais), rue de la Motte (horloge 2 relais), les Mariaux (horloge 1 relais).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité l'harmonisation des plages d'extinction en vigueur depuis plusieurs années :

- La plage d'extinction de 23h00 à 6h30, pratiquée sur la majeure partie du réseau, est généralisée à toutes les voies éclairées de la commune (Bourg, les Mariaux), sauf pour le tronçon « rond-point, rue du Pont jusqu'à la moitié du Pont » où l'extinction a lieu de 0h00 à 6h00, par application de la convention signée le 11 décembre 2008 avec le Conseil Général et la commune de Nouâtre pour le nouveau Pont.
- La Commune garde la possibilité de réduire les plages d'extinction selon les besoins (fêtes de fin d'année, brocante, spectacles à la salle polyvalente...).

## **2013/79 – ACQUISITION VEHICULE TECHNIQUE**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le véhicule technique Renault Express (Année 1990) est hors d'usage, compte tenu de sa vétusté et de son usure.

Monsieur le Maire présente les propositions du garage FAVREAU de Marcilly-sur-Vienne :

- Véhicule BERLINGO HDI 75 de 2010 Kilométrage compteur : 55300 kms au prix de 8 960.41€ TTC.
- Véhicule BERLINGO de 2009 Kilométrage compteur : 78640 kms au prix de 8 500.40 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE d'acheter le véhicule BERLINGO HDI 75 au prix de 8 960.41 € toutes taxes comprises au garage FAVREAU de Marcilly-sur-Vienne.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le bon de commande et tous documents s'y rapportant.

DIT que les crédits seront inscrits au budget 2013 par Décision Modificative Compte 2182 Opération 0201.

## **2013/80 – DECISION MODIFICATIVE N° 5 BUDGET COMMUNAL 2013**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE les autorisations spéciales de virements de crédits suivantes :

### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

#### Dépenses

Compte 61522 Entretien de bâtiments	- 10 350.00 Euros
Compte 6355 Taxes et impôts sur les véhicules	+ 350.00 Euros
Compte 657364 Subvention au budget Assainissement	+ 1 000.00 Euros
Compte 023 Virement à la section d'investissement	+ 9 000.00 Euros

### **SECTION D'INVESTISSEMENT**

#### Recettes

Compte 021 Virement de la section de fonctionnement + 9 000.00 Euros

#### Dépenses

Compte 2182 Matériel de transport + 9 000.00 Euros

Opération 0201 Acquisition véhicule technique

APPROUVE, à l'unanimité, la décision modificative susvisée au budget communal de l'année 2013.

## **2013/81 – DECISION MODIFICATIVE N° 4 BUDGET SERVICE ASSAINISSEMENT 2013**

Le Conseil Municipal,  
Considérant que les crédits inscrits au budget 2013 au compte 61 s'avèrent insuffisants,  
Après en avoir délibéré,  
DECIDE les autorisations spéciales de virements de crédits suivantes :

### **SECTION D'EXPLOITATION**

Dépenses

Compte 615 Entretien et réparations + 1 000.00 Euros

Recettes

Compte 747 Subv/partic.collectivités + 1 000.00 Euros

APPROUVE, à l'unanimité, la décision modificative susvisée au budget service assainissement de l'année 2013.

### **CONTRAT ASSURANCES VILLASSUR**

Selon l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal du nouveau contrat d'assurance VILLASSUR établi par GROUPAMA suite à l'acquisition du bâtiment de stockage et local technique d'une surface de 445 m<sup>2</sup> au lieudit Les Trois Fontaines à Marcilly-sur-Vienne.

Le montant de la cotisation du 04/11/2013 au 31/12/2013 s'élève à 100,02 Euros.

Fait et délibéré les an, mois et jour susmentionnés.

Le Secrétaire,

Les membres présents,

Le Maire,